

Dakar, le06.04.2022

N°

N° 0 2 2 4 8

COMMUNIQUE

La Loterie nationale sénégalaise (LONASE) rappelle à l'attention des chaînes de radios et de télévisions que l'organisation de promotions commerciales ou de jeu concours sous forme de jeu de hasard est soumise à son autorisation préalable conformément à l'article 3 de son cahier des charges approuvé par le décret n°2018-489 du 26 février 2018.

Toute contravention à cette disposition sera poursuivie et réprimée conformément aux lois et règlements en vigueur.

Pour tout besoin d'informations appeler au 33 864 80 00.

Ou écrire à info@lonase.sn.

Le Directeur général

Lat DIOP